



DROIT DES SOCIÉTÉS

Actualités des SARL, SA et SAS

Objectif

Les sociétés à risque limité, qui sont les plus utilisées pour développer une entreprise (hors activités réglementées), ont récemment font l'objet d'une attention législative particulière et de jurisprudences importantes. La Loi n° 2024-537 du 13 juin 2024 a vu le législateur réformer différents aspects des sociétés non cotées (variation du capital ; actions de préférences ; tenue des assemblées générales et des réunions du conseil d'administration), tandis que l'année 2025 va voir entrer en vigueur la réforme du régime des nullités (Ordonnance n° 2025-229 du 12 mars 2025), dont l'impact va être considérable. La jurisprudence de l'année et demie écoulée n'est pas en reste avec des apports majeurs tant en droit spécial qu'en droit commun des sociétés : vote d'un dividende prélevé sur le report à nouveau, exercice de l'action sociale ut singuli, refus d'agrément et SARL, seuil d'adoption d'une décision sociale en SAS, modification d'actions de préférence ; contestation d'une décision sociale par l'usufruitier ; suite du défaut de convocation d'un associé ...). La maîtrise de ces évolutions du droit des SAS, SA (non cotées) et SARL est essentielle, pour le conseil comme pour le contentieux : la formation les remettra en perspective depuis le 1er janvier 2024.

Thèmes abordés

SA ; SARL ; SAS ; responsabilité ; conseil d'administration ; président ; gérant ; directeur général ; statuts ; variation du capital ; assemblée générale ; action ut singuli ; affectation du résultat ; agrément ; actions de préférence ; contentieux sociétaire.

Programme détaillé

14h00 - 14h10

Introduction

- Comprendre les associés et droits individuels

14h10 - 15h15

I. Faire le point sur les règles et les solutions générales

- Connaître la responsabilité des dirigeants
- Examiner les associés et l'usufruitier de droits sociaux
- Comprendre la nullité et les sociétés (présentation générale)

16h00 - 16h15

Pause

16h15 - 17h00

III. Examiner la SA et la SAS

- Connaître les dirigeants
- Faire le point sur les actionnaire et décisions collectives
- Comprendre les actionnaires et droits individuels – actions de préférence

15h15 - 16h00

II. Analyser la SARL

- Faire le point sur les dirigeants
- Examiner les associés et décisions collectives

18h00

Fin de la formation



Conférence animée par

Nicolas Thomassin

Professeur agrégé
Université de Rennes

Tarif : 430 €



Date

18 septembre 2025
(14h00 - 18h00 en direct)



Durée

6 heures *

* 4 heures de webconférence
en direct + 2 heures facultatives
de validation des acquis à réaliser



Public

Avocats, Juristes



Niveau 3

Avancé : spécialistes et
praticiens expérimentés



Lieu

Paris ou à distance

Qualiopi

processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la ou des catégories
d'actions suivantes :
Actions de formation





DROIT DES SOCIÉTÉS

Actualités des SARL, SA et SAS

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
presentielles@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

Mme M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Mme M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Tarif : **430€ TTC**

Date : **le 18 septembre 2025 de 14h00 à 18h00**

Je choisis de suivre la formation : **à distance** en visio via *Pro-Barreau Live*
 en présentiel : 3 rue de Nesle 75006 Paris

J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau

J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP

J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Son inscription est définitive sous réserve du nombre de places disponibles. Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du

prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Annulation

Toute annulation doit nous parvenir par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 10 % du prix de la formation. Annulation moins de 10 jours avant la formation : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Les remplacements de participants sont admis. Le nom et les

coordonnées du nouveau participant doivent nous être communiqués par écrit avant la formation. Par ailleurs, Pro-Barreau se réserve le droit d'ajourner une formation, si le nombre de participants prévu est inférieur à vingt. Dans ce cas, Pro-Barreau s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit. Pro-Barreau se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

